

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2017-14 : Aménagement du plateau au R+1 angle Nord/ouest de la CCEPPG en bureaux – Mission de maîtrise d'œuvre - Choix du prestataire

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT que le marché correspondant est un marché public de prestations intellectuelles passé sous le régime de la procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et porte sur la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du plateau au R+1 angle Nord/ouest de la CCEPPG en bureaux,

VU l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER le marché relatif à la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du plateau au R+1 angle Nord/ouest de la CCEPPG en bureaux avec l'Atelier d'Architecture Armand – Coutelier, sis 14 C Route de Grillon – 84600 VALREAS.

Article 2 : DE PRECISER que le montant prévisionnel des honoraires du prestataire est estimé à 20.000 euros HT, par application d'un **pourcentage de rémunération de 10 %** à une enveloppe prévisionnelle de travaux estimée à 200.000 euros HT.

Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 23 mars 2017

Le Président,
Patrick ADRIEN

